

ARTICLE 30 - DOSSIERS DES OUVRAGES EXECUTES

Le DOE doit être remis à la Collectivité et au délégataire préalablement à la réception des travaux et à la rétrocession des ouvrages.

Le dossier sera remis :

- une version informatique sur CD-ROM en un exemplaire,
- une version papier en trois exemplaires,

30.1. Modalités générales de réalisation des relevés topographiques

Les dispositions suivantes s'appliquent à tous les relevés effectués dans le cadre des ouvrages exécutés, des investigations complémentaires, et de découverte d'ouvrage lors du chantier.

Tout relevé est réalisé en génératrice supérieure de l'ouvrage ou du tronçon de l'ouvrage si celui-ci est souterrain ou subaquatique, ou en génératrice inférieure pour un ouvrage ou un tronçon d'ouvrage aérien.

Tout relevé est géoréférencé (x,y,z) par un prestataire certifié. Pour les ouvrages ou tronçons d'ouvrages aériens, les cotes x et y peuvent être relevées uniquement pour les supports, et le cote z peut être relevée uniquement pour les points du tracé entre supports présentant la hauteur de surplomb minimale réglementaire de ces points.

Par dérogation à l'obligation de certification, les relevés peuvent, en accord avec le délégataire être effectués en plusieurs étapes faisant intervenir au moins un prestataire certifié :

- d'une part, un prestataire non obligatoirement certifié effectue des mesures relatives en planimétrie et en altimétrie, par rapport à des repères judicieusement choisis, déjà géoréférencé ou à géoréférencer. Ce prestataire doit toutefois être lui-même certifié si les mesures ne sont pas effectuées directement sur l'ouvrage dégagé en fouille ouverte, mais par détection ;
- d'autre part, les points de repère utilisés pour les mesures relatives consistent soit en des marquages ou des éléments fixes préinstallés, géoréférencé par un prestataire certifié, soit en des éléments fixes non contestables d'un plan préexistant géoréférencé, dressé par un prestataire certifié.

A chaque relevé de mesure est obligatoirement associée une liste d'informations comprenant au minimum :

- le nom du responsable du chantier concerné,
- le nom de l'entreprise ayant fourni le relevé final géoréférencé,
- le nom du prestataire certifié ayant effectué le relevé géoréférencé,
- le cas échéant, le nom du prestataire certifié ayant procédé au relevé indirect par détection de l'ouvrage en fouille fermée,
- la date du relevé géo référencé,
- le numéro de la déclaration de projet de travaux, celui de la déclaration d'intention de commencement des travaux,
- la nature de l'ouvrage objet du relevé,
- la marque et le numéro de série de l'appareil de mesure,
- l'incertitude maximale de la mesure (en différenciant, le cas échéant, les trois directions x, y et z),

- la technologie de mesure employée s'il s'agit d'un relevé de mesure indirecte, sans accessibilité à l'ouvrage.

Lors des investigations avec fouilles ou dans le cas d'anomalies pendant l'exécution des travaux, la mesure est effectuée de façon directe sur fouille ouverte. Un relevé est alors effectué au minimum à l'intersection de l'ouvrage mis à nu et des bords de fouille, et en autant de points intermédiaires que nécessaire, en fonction de la configuration de l'ouvrage, pour garantir la localisation du tronçon concerné dans la classe de précision A.

30.2. Dispositions spécifiques pour les ouvrages exécutés

Les levés topographiques sont rattachés en X Y Z dans le référentiel RGF93 et NGF en vigueur sur le secteur géographique concerné.

La précision des levés en X Y Z doit être de ± 5 cm.

Pour lever les constituants et points caractéristiques enterrés (tés, coudes, manchons, cônes, ...), le géomètre interviendra autant que faire se peut, en fouille ouverte. En cas d'impossibilité de lever en fouille ouverte, le Maître d'Ouvrage plantera et/ou définira des points de repère de part et d'autre de la fouille (spit, point dur, etc.) au nombre minimal de trois par point à lever (un repère peut servir à plusieurs points à lever). Le point à lever sera localisé par le Maître d'Ouvrage par rapport à ces points de repère par triangulation. Ce repérage se fera de façon particulièrement soignée afin de respecter les tolérances définies ci-dessus. Il sera notamment fait appel à une mire à niveau à bulle pour matérialiser la verticale du point à lever. Les croquis seront rassemblés dans un carnet de terrain.

Concernant les conduites, dans le cas de grandes distances droites, il est nécessaire de prendre un point tous les 10 mètres. Dans les secteurs en courbe (notamment PEHD de petit diamètre), il est nécessaire de prendre un point chaque fois que nécessaire et à chaque changement de direction, afin de connaître la position de la conduite avec une précision en tout point supérieure à 5 cm. Le tracé des branchements non rectilignes et/ou non perpendiculaires à la conduite doit également être relevé.

Le géomètre peut intervenir, après remblaiement, pour effectuer le levé de toutes les émergences du réseau (vanne, robinet de prises, vidanges, regards, BI, etc.) et des repères des points enterrés.

De façon générale, tous les éléments nécessaires à la description détaillée du réseau (conduites, branchements, ...) doivent être notés sur chantier et reportés sur plan, notamment la nature exacte, les caractéristiques et le mode d'assemblage de tous les constituants.

30.3. Plans de récolement

L'ensemble des plans de récolement et géo-référencements des ouvrages neufs réalisés seront effectués en classe A au sens de l'arrêté du 15 février 2012.

Les plans de récolement sont réalisés en DAO au 1/200, au format AUTOCAD, version minimale 2010. Ils donnent dans le cas des réseaux la position précise de tous les organes et le détail des assemblages mécaniques. Il peut également s'agir de plans de Génie Civil, etc.

Les fichiers sont alignés en X Y dans le référentiel RGF93 et NGF en vigueur sur le secteur géographique concerné.

Chaque constituant est dessiné à sa position réelle, avec indication de ses coordonnées (X, Y) et Z altitude.

Si le détail de certains assemblages mécaniques ne s'intègre pas entre deux constituants, ou si la zone est trop complexe, celle-ci sera extraite dans un schéma de détails.

Dans ces schémas de détails, les symboles ne sont pas implantés à leur position réelle.